Réunion des États parties à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes

Vingtième réunion

New York, 7 juin 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l’ordre du jour.
4. Élection des autres membres du Bureau.
5. Élection de membres du Comité.
6. Autres questions.

Annotations

Point 5

Lors de la réunion, les États parties éliront 12 membres du Comité pour remplacer ceux dont le mandat arrive à échéance le 31 décembre 2018, conformément aux paragraphes 4 et 5 de l’article 17 de la Convention.

Point 6

L’article 28 de la Convention dispose que le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire, recevra et communiquera à tous les États le texte des réserves qui auront été faites au moment de la ratification ou de l’adhésion. Il prévoit également que le Secrétaire général informera tous les États parties à la Convention de toute réserve retirée par voie de notification[[1]](#footnote-1).

1. Vous trouverez le texte de la Convention et des informations sur l’état actuel de la participation à cet instrument, y compris les réserves et les déclarations, sur la page Web de la Collection des traités des Nations Unies, à l’adresse suivante : <http://treaties.un.org> (État des traités déposés auprès du Secrétaire général, chap. IV.8). [↑](#footnote-ref-1)